

## **Mobilisation des réseaux socioprofessionnels autour de la Médiation du crédit aux entreprises**

Le MEDEF, la CGPME, l'UPA, les chambres de commerce et d'industrie, les chambres de métiers et de l'artisanat, le Conseil supérieur de l'ordre des experts comptables (CSOEC), la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes (CNCC), les associations de gestion et de comptabilité (AGC) ainsi que les associations et centres de gestion agréée (AGA/CGA) font front commun autour de la médiation du crédit pour aider les entreprises à anticiper les risques financiers, orienter les entreprises en difficulté dans leur démarche, les accompagner à constituer leur dossier de médiation.

Réunis le 14 novembre autour d'Hervé Novelli et du Médiateur du crédit, René Ricol, les Présidents des principales organisations professionnelles, parmi eux : Laurence Parisot, Jean-François Roubaud, Pierre Martin, Jean-François Bernardin, Alain Griset, Jean-Pierre Alix :

**- ont pris acte avec beaucoup de satisfaction de l'engagement des banques, conclu avec le Médiateur du crédit le 12 novembre, de maintenir pour chaque entreprise l'enveloppe globale des concours bancaires accordés et de ne pas augmenter leurs demandes de garanties personnelles.**

**- Ils ont décidé de relayer les termes de cet accord auprès des entreprises** en mobilisant leurs réseaux respectifs.

**- Ils ont également pris l'initiative de coordonner leurs actions de terrain** pour orienter les entreprises dans leurs démarches et les aider à constituer leur dossier de médiation.

L'ensemble des organisations professionnelles se réuniront à nouveau dans un mois avec Hervé Novelli et René Ricol pour faire un point de la situation.

**Concrètement, chaque entreprise pourra dans son département et au plus près de chez elle :**

### **S'informer**

- 1 seul numéro de téléphone : 0810 00 12 10 (N° Azur)
- 1 site internet : [www.mediateurducredit.fr](http://www.mediateurducredit.fr)
- 1 adresse mail : [contact@mediateurducredit.fr](mailto:contact@mediateurducredit.fr)
- en se rendant dans la chambre de commerce, la chambre des métiers, la délégation départementale du MEDEF, de l'UPA ou de la CGPME

### **Etre orientée, vers le dispositif le plus adapté à sa situation**

- saisir le médiateur du crédit pour résoudre ses difficultés de financement
- saisir le Préfet et le TPG pour trouver des réponses à ses difficultés structurelles

### **Etre accompagnée dans ses démarches pour anticiper ses difficultés**

### **Etre aidée pour formuler ses besoins et constituer son dossier de médiation**

### **Contacts presse**

Médiateur du crédit : Estelle Guillot-Tantay - Anne-France Malrieu : 01 53 70 74 66 / ou 74 93

Cabinet de Christine Lagarde : Jean-Marc Plantade / Elisa Ghigo : 01 53 18 41 35

Cabinet d'Hervé Novelli : Aurore Longuet : 01 53 18 46 35